



Procès-verbal de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest

À la séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles de l'Ouest tenue le 26 septembre 2022, au 217 de la route 323, salle municipale de Brébeuf à 14h30 à laquelle sont présents :

André Ste-Marie	Brébeuf
Pierre Bertrand,	Montcalm
François Thibault	Huberdeau
Richard E. Dubeau	Arundel
Luc Tremblay	Amherst

Tous formant quorum sous la présidence de M. André Ste-Marie.

Le quorum étant constaté, M, le président souhaite la bienvenue aux membres.

Étaient également présents, la secrétaire-trésorière adjointe, Annie Bellefleur, la secrétaire Isabelle Labelle, et le secrétaire-trésorier/coordonnateur Bernard Davidson.

Le secrétaire-trésorier Bernard Davidson, confirme avoir fait parvenir par courriel certifié à tous les membres du conseil d'administration, un avis de convocation de cette séance par courriel, avec preuve d'envoi et de réception conformément à la loi. Les membres du conseil d'administration confirment la réception de l'avis de convocation.

R. 62-09-2022

2. RÉSOLUTION 62-09-2022- OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Bertrand

QUE la présente séance extraordinaire soit ouverte et que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

3. RÉSOLUTION 63-09-2022 – FIXANT LE NOMBRE DE COLLECTES DES BACS POUR 2023

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil d'administration a été invité à consulter sa municipalité respective afin de déterminer le nombre de collectes de bacs noirs à prévoir en 2023;

CONSIDÉRANT QUE cette information est essentielle pour l'adoption des prévisions budgétaires;

R. 63-09-2022

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Trembaly

QUE pour l'année 2023, le nombre de collectes de bacs noirs soit fixé à une fois par mois, soit douze collectes;

La fréquence de collectes des bacs verts demeure à 26, et la collecte des bacs bruns à 38, pour un total de 76 collectes par municipalité.

Adoptée



**Procès-verbal de la Régie intermunicipale
des matières résiduelles de l'ouest**

**4. RÉSOLUTION 64-09-2022 ADOPTION DES PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES 2023**

CONSIDÉRANT QUE Annie Bellefleur et Isabelle Labelle, du service des finances de la RIMRO ont déposées et remis à chaque membre du conseil d'administration, une copie des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 préparé en collaboration avec Bernard Davidson;

CONSIDÉRANT QUE ce budget est accompagné d'un projet de répartition des quotes-parts pour chacune des municipalités de la régie;

CONSIDÉRANT QUE les données pour la préparation des quotes-parts sont incomplètes au moment de l'adoption des prévisions budgétaires, certaines données étant à venir. Il est entendu que celles-ci seront ajustées en fonction des données finales;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Bertrand

QUE suite à la présentation des prévisions budgétaires, le conseil d'administration adopte le budget 2023, dont le total s'élève à 682 293\$;

ÉGALEMENT d'adopter le tableau de la répartition des quotes-parts estimé;

QUE copie des documents soient envoyés aux directeurs généraux de chaque municipalité de la régie, tel que prévu à la loi;

Les calendriers de collectes pour l'année 2023 seront produits en fonction du budget adopté.

Adoptée

6. RÉSOLUTION 65-09-2022 - LEVÉE DE LA SÉANCE

R. 65-09-2022

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Bertrand

QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 14 h 45.

Adoptée

Je, M. André Ste-Marie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code Municipal.

Président

Secrétaire-trésorier



**Procès-verbal de la Régie intermunicipale
des matières résiduelles de l'ouest**



**Procès-verbal de la Régie intermunicipale
des matières résiduelles de l'ouest**